

LE CHÈQUE VACANCES ET SI L'ON CRÉAIT DES DROITS NOUVEAUX ?

L'été est là. Nous avons tous besoin de vacances pendant cette parenthèse estivale, mais tout le monde peut-il se le permettre ?

Les activités sociales des IEG, par la contribution statutaire de près de 400 millions d'euros, devraient permettre au plus grand nombre d'entre nous de bénéficier de solutions pour nos vacances répondant à nos attentes.

CE N'EST PAS LE CAS !

Nous ne reviendrons pas sur la gestion des activités sociales par la direction de la CCAS et sur la complexité d'un système d'affectation qui est incompréhensible et contestable pour beaucoup d'entre nous... Nous ne reviendrons pas non plus sur l'absence de réponses de la CCAS aux attentes des bénéficiaires concernant le manque de modernisme des centres de vacances gérés par la CCAS...

Cela ne sert pas à grand-chose au vu de la posture dogmatique de la Direction de la CCAS...

En 2023, TOUS les personnels des IEG doivent pouvoir bénéficier d'un comité d'entreprise digne de ce nom et répondant à leurs besoins !

C'est pourquoi FO Énergie continuera de porter au sein de la CCAS la généralisation du chèque vacances sur la base du coefficient social.

Le chèque vacances pourra servir de règlement pour les vacances au sein de la CCAS ou du secteur privé.

Ce dispositif permettra à tous de choisir pleinement la destination de son choix, à tout moment (même un jour férié, ou en week-end) et ceci avec la plus grande facilité.

Les activités sociales et la CCAS sont au service des personnels et dans ce cadre, elles se doivent de répondre aux attentes des personnels. FO Énergie estime que la création de droits nouveaux est possible même au sein de la CCAS. Tout est une question de priorité. Pour FO, la priorité c'est VOUS !



**Chèque
Vacances**